

Procès verbal
Saison 2025-2026

**ENSEMBLE PV
718
du 28 AOUT 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 26 aout 2025

Procès-Verbal N° 718

CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à :

- Nathalie Nichilo, secrétaire du District, suite au décès de son papa.
- Daniel Guillard, membre de la commission sportive suite au décès d'un de ses frères.

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER DU DISTRICT et VŒUX DES CLUBS

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 21 ou le samedi 22 novembre 2025

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 septembre 2025

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale. Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **7 octobre au plus tard**.

TRESORERIE

Le relevé d'Aout sera lancé début septembre et à régler pour le 15 septembre 2025

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr

SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Trésorier	tbaratier@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mberlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 26/08/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°718

Président de séance : N'AIT DRISS Youssef

Présents : SABATINO Joseph, KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, BOUAZIZ Djamel, SAINT-ALBIN Laurent, SPARAPANO Patrick, CUSANNO Stephane, THEVENIN Cyril.

Excusés : HOCINE Halime, VAGNEUX Luc, DETHOOR Sylvain, HUERTAS Pierre, BELBACHIR Hamza, DEHMANI Monia, LAZAMI Fouad, PICARD Brice, MILED Fayçal, KHIAL Amenay, SOZET Jean-Louis, MORE Claude, FERNANDES Carlos, ABELA Stephane.

Assiste : CTDA BEN EL HADJ Hakim.

arbitres@isere.fff.fr

RAPPEL AUX ARBITRES – STAGE ANNUEL

La CDA vous informe que le prochain stage de rentrée aura lieu le **6 septembre 2025 au TSF de Voiron**. Elle rappelle à tous les arbitres de prendre, dès à présent, leurs dispositions pour participer au stage.

D.L est non-désignable jusqu'à comparution à la CDA à une date de son choix.

COURRIERS DES CLUBS

FC BOURGOIN JALLIEU : Lu et noté
ARTAS CHARANTONNAY : Le processus de la licence suit son cours.
AJA VILLENEUVE : Lu et noté
BOUVESSE RC : Lu et noté.

COURRIERS DES ARBITRES

VANOLI A.: Réponse vous a été apportée.
ARSLANTAS D. : Lu et noté
MONTANA D. : Lu et noté.

BELKADI K. : Justificatif reçu. Remerciements.

KOCH Johanna : Lu et noté. La CDA te remercie pour ta contribution dans la cause de l'arbitrage.

MENOUER F. : Lu et noté.

DAPPEL Didier : Réponse vous a été apportée

GUERRIER Sebastien : Lu et noté.

PIANA Riccardo : La CDA te remercie pour ton investissement dans la cause de l'arbitrage et te souhaite le meilleur dans tes projets.

AYARI Adel : Lu et noté

ARAUJO DA SILVA Manuel: Lu et noté.

NIBBIO R : Lu et noté

PETIT C. : Lu et noté

RUGGERI S. : Lu et noté.

Président de séance

N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction

LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 26 août 2025 à 19h00

Procès-Verbal N° 718

Président : Patrick MONIER
Membres : Janick LOUIS

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

1. Ville de Grenoble, Terrains : noté (attribution créneaux).
2. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (date engagements).
3. Ville de Grenoble, Terrains : noté (indisponibilité Espagnac).

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

Réunion d'avant-saison : Mercredi 3 septembre 2024 à 19h00 au siège du DIF.
Toutes les équipes sont cordialement invitées.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 26 aout 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°718

Président

: Christophe CARRETERO

Excusé

: Michel VACHETTA Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

.....

INFO :

CFI Futsal 2025/26 :

CFI Futsal base au DIF : le 04 et 05/12/2025 à Sassenage (1° partie Futsal base sur 2 jours en semaine).

CFI Futsal base à la LAURAFOOT : du 26 au 29/01/2026 et du 21 au 24/04/2026 (4 jours à la Ligue).

FIA 2025/26: (Formation Initiale Arbitre)

Inscriptions et détails sur le site du DIF.

Dates, lieux et horaires :

Lieu : Club de Saint Geoire en Valdaine :

Mardi 28 octobre 2025 de 8h30 à 17h30

Mercredi 29 octobre 2025 de 8h30 à 17h30

Jeudi 30 octobre 2025 de 8h30 à 17h30

Pour ceux qui auront réussi leur examen : formation administrative et FMI le samedi 1er novembre 2025 (Sassenage) 8h30-11h30

Saison 2025/2026 :

SENIORS

Projet de championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

Tous les clubs ont reçu un mail concernant le projet.

FMI (feuille de match informatisée) :

Des formations sont prévues avant la reprise des compétitions. Contacter la commission FMI qui est toujours disponible pour toutes questions ou informations.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent être traitées en temps et en heure, vos Mail (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

JEUNES

Projet de championnats Futsal U18 et U15 :

Vous pouvez vous rapprocher de la commission Futsal ainsi que des techniciens du DIF pour toute information.

Noël du Futsal (U6 à U9) :

Week-end du 13 et 14 décembre 2025.

COUPES

Coupe Nationale Futsal séniors masculin :

-Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord avant le 10 septembre 2025.

Challenge Nationale Futsal U18 et Féminines séniors :

Les finales de Coupe Départementale Futsal pour ces 2 catégories se joueront le week-end du 14/15 février 2026.

Vous pouvez déjà envoyer votre inscription par la boîte mail de votre club à la Commission Futsal.

Dates retenues pour les tours de qualifications de la Coupe Départementale U13; U15; U18 et Séniors Féminines :

Week-ends du :

- 20-21/12/2025
- 03-04/01/2026 (si besoin)
- 10-11/01/2026
- 17-18/01/2026

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases à mettre à disposition du DIF pour le déroulement de ces qualifications.

CARRETERO Christophe, VACHETTA Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Lundi 25 aout 2025 à 15h00

Procès-Verbal N°718

Lundi 25 AOUT à 15 h 00

Procès-Verbal N° 718

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD

Excusés : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

COURRIER

BILIEU - n°526807 : transmis à la commission sportive.

Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories **U19 et supérieures**, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) Pour les pratiques à **effectif réduit des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES - P.V. de L'AuRAFoot du 18 juin 2025 publié le 26 juin 2025

Article 45 – Mutations supplémentaires - Précision à l'article 45 du Statut Aggravé – encouragement au recrutement d'arbitre féminine.

La Commission STATUT ARBITRAGE L'AuRAFoot rappelle aux clubs bénéficiaires de cette disposition, qu'ils doivent lui communiquer (par email) à quelle(s) équipe(s) de Ligue ou de District, ils attribuent la ou les mutation(s) supplémentaire(s) avant le début des compétitions. Ce choix sera défini pour toute la saison 2025-2026.

Précision : si un club bénéficie du nombre maximum possible de mutés supplémentaires (3), ceux-ci doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

CLUBS	N°CLUB	MUTES Supplémentaires art.45	MUTES Supplémentaires Arbitre Féminine	Equipes bénéficiaires
St MARCELLIN	504713	1		
SEYSSINET	519935	2	1	
SEYSSINS	530381	1		
CHARVIEUCHAVAGNEUX	536260	1		
CROLLES	517504	2		
RACHAIS	546479	2		

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES
P.V. du Statut Arbitrage du DISTRICT ISERE de FOOTBALL
du 1^{er} JUILLET 2025

CLUBS	N°CLUB	MUTES Supplémentaires art.45	MUTES Supplémentaires Arbitre Féminine	Equipes bénéficiaires
PAYS VOIRONNAIS	581454	2		SENIORS 1 (D1)
St MARTIN d'HERES	550437	2		1 en U16 R2 et 1Séniors D2.
St QUENTIN FALLAVIER	560979		1	U15 - D1
VILLEFONTAINE S.N.I. -	581501	1		

ENTENTES ENTRE CLUBS

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via **FOOTCLUBS**, rubrique "vie des clubs" par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

REGLEMENT ENTENTE - CHAMPIONNAT D5 - SENIORS

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement. Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

CHAMPIONNAT DE JEUNES

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football- -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une

équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

REGLEMENT FOOTBALL FEMININ - ENTENTES

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et **2** pour les équipes à 8.

ENTENTES U6-U7-U8-U9

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

Liste des ententes validées ce lundi 25/08/2025

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U17	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U15	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U13	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN		CHEYSSIEU - n°534738
U13	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN		CHEYSSIEU - n°534738
U13	C.V.L.38 - n°553433	O. NORD DAUPHINE - n°581423		C.V.L.38 - n°553433
S.F.	DOMENE n°521966	CROLLES - n°517504		DOMENE n°521966

ENTENTES non VALIDEES ce lundi 25/08/2025

Nombre minima de joueurs non respecté (Voir ci-dessus) ou nombre de joueurs insuffisants pour constituer une équipe. (équipe surlignée en jaune : insuffisance de joueurs) :

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U15.1	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433		O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	PAYS d'ALLEVARD - n°508634	GONCELIN - n°515122		PAYS d'ALLEVARD - n°508634
U15 (2)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931

U17 (2)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN		CHEYSSIEU - n°534738
U15	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U13	St HILAIRE de la COTE - n°519877	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		St HILAIRE de la COTE - n°519877
U17	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U15	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U15	NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245	PIERRE CHATEL - n°504533		NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245
U13 (2)	C.V.L.38 - n°553433	O. NORD DAUPHINE - n°581423		C.V.L.38 - n°553433
U18.F.	St QUENTIN FALLAVIER - n°560979	A.S CHANDIEU-HEYRIEUX - n°582234		St QUENTIN FALLAVIER - n°560979

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°715 du 22 juillet 2025

DOSSIER n°341 : Club : GIERES - n°504338 – U20 – D2 – POULE A

La sanction sera purgée lors de la première rencontre de championnat de l'équipe U19 / U20, saison 2025 - 2026

Le match concerné par cette décision est prévu en U19 - D1 - A
le 04/10/2025 contre Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU

Par conséquent, le club de GIERES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 22/09/2025.

DOSSIER n°489 : Club : ABBAYE - n°520296 - D3 - POULE A (saison 2024 -2025) - POULE B (saison 2025-2026)

Les matchs concernés par cette décision seront les deux premiers matchs de championnat de la saison 2025-2026 de l'équipe D3 - POULE B.

Les matchs concernés par cette décision sont prévus

- le 21/09/2025 contre A.S.I.E.G. 2

Par conséquent, le club de ABBAYE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 08/09/2025

- et le 05/10/2025 contre RIVES

Par conséquent, le club de ABBAYE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 22/09/2025

DOSSIER n°490 : Club : E.S. MISTRAL - n°564304 - D5 - POULE A (saison 2024-2025)

Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de la saison 2025-2026 de l'équipe D5 - POULE A (saison 2024-2025).

DOSSIER 495 : club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634 - FEMININE à 8 - U18 (saison 2024-2025)

Le match concerné par cette décision sera le premier match de la saison 2025-2026 de l'équipe FEMININE - U18 à 8 (saison 2024-2025).



COMMISSION SPORTIVE

Lundi 25 AOÛT 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°718

Président : Michel Vachetta.

Présents: Annie Brault, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Dan Marchal.

Excusés: Patrice Gallin, Daniel Hugot, Gilbert Repellin, Claude Maugiron, Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U 13

La commission rappelle aux clubs que la date limite des pré-engagements en D3, D4 est le 8 Septembre 2025.

Courrier de Corbelin : Votre équipe débutera bien en D4.

Courrier du Gpt Voiron Crossey : Votre équipe est engagée en D2.

D1 : Composition des poules

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
CROLLES 1	ECHIROLLES 1	BALMES NI 1	DOMARIN 1
GIERES 1	ST GEORGES COMMIERES 1	ST ANDRE LE GAZ 1	ISLE D'ABEAU 1
SEYSSINS 1	EYBENS 1	TOUR ST CLAIR 1	VALLEE DE L'HIEU 1
MANIVAL 1	GF 38 1	MOS 3R 1	NIVOLAS 1
RACHAIS 1	FONTAINE 1	VALLEE DU GUIERS 1	REVENTIN 1
ST MARTIN HERES 1	SEYSSINET 1	LA COTE ST ANDRE 1	ST QUENTIN FALLAVIER 1
PONT DE CLAIX 1	ST MARCELLIN 1	LA MURETTE 1	BOURGOIN 1
MISTRAL 1	CHATTE 1	LCA FOOT 1	SNI VILLEFONTAINE 1
VALLEE DE LA GRESSE 1	2 ROCHERS 1	GP VOIRON CROSSEY	CHARVIEU 1

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

U 15

Courriers : St Geoire en Valdaine, Seyssins, Pontcharra.

St Geoire en Valdaine : Lu est noté.

Seyssins : Inscription de votre équipe 4 en D3 erreur sur le site des engagements.

Pontcharra ; Inscription de votre équipe à 11.

D1 : La commission rappelle aux clubs qu'elle a dû reporter la 1^{ère} journée au 27 Septembre, du fait du stage des arbitres le 6 septembre.

Les clubs de D1 ne participent pas au premier tour de coupe.

D2 : Courrier de St Paul de Varces, demandant à passer en D3.

Cette équipe est remplacée en D2, poule A par Nivolas 2.

Le calendrier de cette poule n'est pas modifié.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94

U17

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

D2 : La commission rappelle aux clubs que la date limite des pré-engagements dans ce niveau est le 1^{er} septembre 2025.

Courrier de Seyssinet : Les poules seront constituées la semaine prochaine.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

D4 : Courrier des Tunisiens SMH demandant des explications sur le changement de poule.
La réponse a été faite au Responsable général du club.

D5 : Composition des poules

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MAHORAIS GRENOBLE	NOYAREY 2	ST SIMEON 1	NIVOLAS 2
GRENOBLE DAUPHINE	VOUREY 1	CROSSEY 2	CREMIEU 2
ABBAYE 2	ST GEORGES COMMIEERS 2	RIVES 2	LAUZES 3
UOP 2	RO-CLAIX 2	MIRIBEL 2	BATIE MONTGASCON 2
POISAT 1	ST LATTIER 2	CHIRENS 3	LES AVENIERES 2
ST MARTIN HERES 3	CHATTE 2	LCA FOOT 2	DOLOMIEU 3
ES MISTRAL 2	VER-SAU 2	FARAMANS 3	CORBELIN 3
PIERRE CHATEL	ST HILAIRE ROSIER 1	ST JOSEPH DE RIVIERE 2	CREYS MORESTEL 4
BOURG D'OISANS	POLIENAS 1	ST HILAIRE ROSIER 2	ROCHETOIRIN 1
USVO GRENOBLE 2	IZEAUX 2	LA COTE ST ANDRE 3	BOUVESSE 1
VERSOUD 2	4 MONTAGNES	ST HILAIRE DE LA COTE 2	VALLEE HIEN 3
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT
POULE E	POULE F	POULE G	
CS 4 ROUTES 2	VALLEE HIEN 2	REVENTIN 2	
LES AVENIERES 1	BIZONNES 1	COLLINES 2	
ECBF 2	VIRIEU VALONDRAS 3	ESTRABLIN 3	
ASCOL FOOT 38 1	BOURGOIN ASP 2	BEAUVOIR 2	
LIERS 2	CS 4 ROUTES 3	ENT FOOT ETANGS 2	
FORMAFOOT BV 3	CASSOLARD PASSAGEOIS 2	MOS 3R 5	
LCA FOOT 3	ST ANDRE 3	VAREZE 4	
VIRIEU VALONDRAS 2	BILIEU 2	NORD DAUPHINE 2	
BOUGOIN ASP 1	VELANNE 2	ARTAS CHARANTONNAY 3	
BIZONNES 2	ASCOL FOOT 38 2	ST MAURICE EXIL 3	
THODURE 3	BATIE DIVISIN 2	CHEYSSIEU 2	
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT	

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 26 août 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°718

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 29 août 2025 au dimanche 31 août 2025

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 31 août 2025

MATCH U17 NAT GF38 / CLERMONT FOOT 63 A 15H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 31 août 2025

MATCH COUPE DE FRANCE 2EME TOUR ASIEG / USVO à 14H30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 31 août 2025

MATCH COUPE DE FRANCE 2EME TOUR US ABBAYE / VALLEE DE L'HIEU 38 à 14H30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 31 août 2025

MATCH COUPE DE FRANCE 2EME TOUR FC MAHORAIS / UO PORTUGAL SMH à 14H30

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 5 septembre 2025 au dimanche 7 septembre 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 6 septembre 2025

MATCH SENIORS R3 AJA VILLENEUVE / OYONNAX ATT A 19H

dimanche 7 septembre 2025

MATCH SENIORS D3 AJA VILLENEUVE / SEYSSINS FC A 15h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 7 septembre 2025

MATCH L2 F GF38 / US ST MALO A 13H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 6 septembre 2025

MATCH SENIORS R1 GF38 / CHAVANAY A 18H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 7 septembre 2025

MATCH SENIORS D3 ASIEG / ST GEORGES DE COMMIERS A 12H30

MATCH SENIORS D2 ASIEG / TULLINS AS A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 7 septembre 2025

MATCH SENIORS D1 USVO / MURETTE US A 15H